

## **NOTICE D'INFORMATION SPECIFIQUE A L'ENREGISTREMENT DES APPELS TELEPHONIQUES SORTANTS**

Ugips Gestion utilise un dispositif d'enregistrement sélectifs des appels entrants et sortants pour répondre aux finalités suivantes :

- L'amélioration continue des process et procédures afin d'optimiser le parcours et l'expérience du client
- La formation et la montée en compétence des collaborateurs
- Le contrôle de la prestation des collaborateurs au regard des obligations légales et contractuelles

Ce traitement est mis en œuvre sur le fondement de l'intérêt légitime d'Ugips Gestion pour :

- Assurer la satisfaction de ses clients
- Vérifier le respect des engagements contractuels vis-à-vis des clients

Les destinataires des appels enregistrés sont : les responsables hiérarchiques et les contrôleurs métiers, habilités à accéder via un accès authentifié.

Les conversations téléphoniques enregistrées sont conservées pour une durée maximale de 60 jours.

Vos droits :

Les droits suivants peuvent être exercés dans le cadre de l'enregistrement sélectif des appels téléphoniques entrants et sortants :

- Droit d'opposition : ce droit vous permet de vous opposer à l'enregistrement des appels au cours de la conversation.
- Droit d'accès : ce droit vous permet d'interroger la société Ugips Gestion afin de savoir si elle détient des données vous concernant et d'en obtenir communication.
- Droit de rectification : ce droit vous permet de demander à la société Ugips Gestion la rectification et la mise à jour des données inexactes ou incomplètes vous concernant.
- Droit à l'effacement : ce droit permet d'obtenir l'effacement de vos données lorsqu'un motif prévu par la réglementation est satisfait.
- Droit à la limitation du traitement : ce droit vous permet de demander à la société Ugips gestion la suspension temporaire de l'utilisation de vos données lorsqu'un motif prévu par la réglementation est satisfait (par exemple, en cas d'inexactitude des données).

Exercice de vos droits :

En justifiant de votre identité, vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la protection des données désigné par la société Ugips Gestion, selon les modalités suivantes :

- Par voie postale : Ugips Gestion – A l'attention du Délégué à la protection des données  
– 16 rue Guilleminot 60500 Chantilly
- Par courrier électronique : [service.conformite@ugipsgestion.fr](mailto:service.conformite@ugipsgestion.fr)

Si vous considérez que le traitement des données personnelles vous concernant tel qu'exposé dans la présente Notice porte atteinte aux droits rappelés ci-dessus ou qu'une de vos demandes relatives à la protection des données n'a pas été satisfaite, vous pouvez saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) d'une réclamation.